

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Cinquième session
Genève, 26 – 30 avril 2010

PROJET RELATIF À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE (RECOMMANDATIONS N^{OS} 35 ET 37)

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document, dans laquelle figure le descriptif du projet thématique intitulé "Propriété intellectuelle et développement socioéconomique" porte sur les recommandations n^{OS} 35 et 37 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Le coût de ce projet est estimé à 1 491 700 francs suisses dont 1 341 700 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 150 000 francs suisses pour les dépenses de personnel, étant entendu que ce sont des membres du personnel actuels de l'OMPI qui seront affectés à la mise en œuvre de ce projet.

2. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

| | |
|--|---|
| 1. RÉSUMÉ | |
| <u>Cote du projet</u> : | DA_35_37_01 |
| <u>Titre</u> : | Propriété intellectuelle et développement socioéconomique |
| <u>Recommandation(s) du Plan d'action pour le développement</u> : | <p>Recommandation n° 35 (groupe D) : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.</p> <p>Recommandation n° 37 (groupe D) : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.</p> |
| <u>Budget du projet</u> : | <p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 341 700 FS</p> <p>Dépenses de personnel : 150 000 FS</p> |
| <u>Durée du projet</u> : | 36 mois |
| <u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u> : | <p>Principaux secteurs de l'OMPI concernés : Division des études, statistiques et analyses économiques; Secteur des questions mondiales; Secteur des brevets; Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques; Secteur de la coopération pour le développement</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 4, 8, 9, 10, 16 et 30 de l'OMPI.</p> |
| <u>Brève description du projet</u> : | <p>Le projet consiste en une série d'études sur le lien entre la propriété intellectuelle et les différents aspects de la performance économique dans les pays en développement. Il s'agirait de réduire le déséquilibre des connaissances auquel sont confrontés les décideurs dans ces pays s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de propriété intellectuelle favorisant le développement. Les études envisagées seraient axées sur trois grands thèmes : l'innovation sur le plan intérieur, la diffusion internationale et nationale du savoir et les caractéristiques institutionnelles du système de la propriété intellectuelle et ses incidences économiques. Ces études seraient mises en œuvre par des équipes de recherche associant le Bureau de l'économiste en chef de l'OMPI, des experts internationaux et des chercheurs locaux.</p> |
| 2. DESCRIPTION DU PROJET | |
| 2.1. Exposé de la question ou du problème | |
| <p>Il y a un grand intérêt à mieux comprendre les effets de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, tant sur les mesures spécifiques de la performance économique que sur le processus de développement économique dans son ensemble. De nombreux économistes ont mis en garde contre une approche universelle de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un régime de propriété intellectuelle. Cela étant, les décideurs dans les pays en développement manquent de données empiriques fiables pour adapter leurs systèmes de propriété intellectuelle aux capacités et aux besoins sur le plan national. Cette situation diffère considérablement de celle des pays développés, où les offices nationaux de propriété intellectuelle, les autres services gouvernementaux et les économistes ont mis en évidence les incidences économiques des différentes dimensions de la protection de la propriété intellectuelle.</p> <p>Le projet envisagé consistera en une série d'études économiques destinées à contribuer à la réduction du déséquilibre des connaissances auquel sont confrontés les décideurs des pays en développement. Le sujet de chaque étude rendra compte des demandes particulières des États membres de l'OMPI. Il devrait s'inscrire dans l'un des grands thèmes indiqués ci-après :</p> | |

Thème 1 : La promotion de l'innovation sur le plan intérieur

Comment les différentes formes de droits de propriété intellectuelle influent-elles sur l'innovation, la performance des entreprises et la croissance à long terme compte tenu du contexte général sur les plans économique (p. ex., dotation en ressources humaines et matérielles, infrastructure matérielle et logicielle, situation de la concurrence, taux d'épargne et d'investissement, fonctionnement des marchés financiers, présence d'entreprises étrangères) et politique (politique en matière de concurrence, autres politiques en faveur de l'innovation)? Quels types de droits de propriété intellectuelle sont plus efficaces pour quel pays? Dans quelle mesure le système de la propriété intellectuelle favorise-t-il la participation de tous à la croissance, en répondant aux besoins et aux capacités d'innovation des populations pauvres?

Thème 2 : La diffusion internationale et nationale du savoir

Comment la protection de la propriété intellectuelle influe-t-elle sur différentes filières du transfert international de technologie (échanges commerciaux, IED, concession de licences, coentreprises et autres formes de collaboration entre sociétés internationales et partenaires locaux, diffusion informelle du savoir, y compris par l'intermédiaire de la diaspora, et ingénierie inverse)? Dans quelle mesure les droits de propriété intellectuelle ou les coûts transactionnels liés à ces droits constituent-ils un obstacle à l'entrée sur le marché des entreprises des pays en développement? L'IED favorise-t-il la diffusion de technologies au-delà des frontières des filiales des sociétés multinationales? Dans quelle mesure la diffusion nationale du savoir dépend-elle des politiques de propriété intellectuelle, des politiques économiques au sens large et des autres facteurs politiques? Les études relevant de ce thème seraient étroitement coordonnées avec le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs" (cote du projet : DA_19_25_26_28_01).

Thème 3 : Les caractéristiques institutionnelles du système de la propriété intellectuelle et ses incidences économiques

Dans l'élaboration de leurs politiques de propriété intellectuelle, les offices de brevets et les organismes publics compétents doivent prendre des décisions lourdes de conséquences sur un certain nombre de questions institutionnelles : par exemple, comment structurer les taxes de dépôt et de renouvellement; comment concevoir les procédures de recherche et d'examen; quels types de services connexes sont à prévoir (par exemple, sensibilisation et formation à la propriété intellectuelle, services d'information technologique y compris moteurs de recherche dans les bases de données, services consultatifs personnalisés en matière de gestion de la propriété intellectuelle, assistance financière)?

Pour déterminer la conception des différentes études, trois principes directeurs seront suivis. Premièrement, il existe un nombre considérable d'études qui ont déjà abordé les trois thèmes susmentionnés (dont certaines entreprises par l'OMPI). Les nouvelles études réalisées au titre de ce projet viseront donc à produire de nouveaux éléments de preuve, ce qui, dans la plupart des cas, nécessitera la constitution de nouvelles bases de données. À cet égard, il est particulièrement recommandé de conduire l'analyse au niveau microéconomique (entreprises), méthode qui est désormais couramment employée dans les pays développés, mais rarement dans les pays en développement.

Deuxièmement, pour pouvoir attribuer les changements observés dans les performances économiques à la propriété intellectuelle et aux politiques qui s'y rapportent, il importe d'établir des scénarios fiables en absence d'intervention. À cet égard, il est particulièrement recommandé d'examiner les performances récentes ou sur une plus longue période d'un ou plusieurs pays qui ont procédé à un moment donné à une réforme de leur régime de propriété intellectuelle ou des politiques connexes.

Troisièmement, tout en portant essentiellement sur la dimension économique du système de la propriété intellectuelle, ces études chercheront à évaluer les effets de la protection de la propriété intellectuelle sur les plans social et culturel, pour autant que ces évaluations soient pertinentes et faisables.

Enfin, la conception et la documentation des études favoriseront dans toute la mesure possible la reproduction de l'analyse dans d'autres pays en développement. En outre, les bases de données constituées pendant la conduite de l'étude seront mises à disposition (à titre gracieux) pour des travaux de recherche futurs. La cohérence entre les pays dans la collecte des données sera favorisée.

2.2. Objectifs

Les objectifs de ce projet sont directement déterminés par les recommandations n^{os} 35 et 37, à savoir acquérir une meilleure compréhension des effets socioéconomiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.

Un objectif connexe est la création de capacités d'analyse dans les pays où peu d'études économiques sur la propriété intellectuelle ont été entreprises jusqu'ici.

Le projet est principalement destiné aux décideurs et à leurs conseillers, les autres bénéficiaires étant les organisations non gouvernementales, les économistes et le grand public.

En définitive, il est espéré que ce projet contribuera à mieux informer les décideurs chargés d'élaborer les politiques de propriété intellectuelle aux niveaux national et international.

2.3. Stratégie de mise en œuvre

Le programme d'études économiques consisterait en 6 à 8 études menées au niveau national ou régional sur une période de 36 mois. Le choix des sujets et la planification des études seraient déterminés en concertation avec les États membres demandeurs. Une équipe de mise en œuvre du projet serait mise en place au sein du Bureau de l'économiste en chef de l'OMPI afin d'encadrer les activités menées au titre du projet, de fournir des avis sur la méthodologie, d'assurer la cohérence dans la collecte des données et d'assurer la diffusion des études et des bases de données. Cette équipe de mise en œuvre du projet assurerait également un équilibre global dans la sélection des études, sur le plan des régions, des niveaux de développement économique et d'une série de sujets à examiner.

Chaque étude serait ensuite mise en œuvre selon les modalités suivantes :

1. Une mission d'établissement des faits évaluerait les données disponibles et les données manquantes et mènerait des consultations avec les parties prenantes concernées.
2. Une équipe de recherche serait constituée, associant le Bureau de l'économiste en chef de l'OMPI, des experts internationaux compétents et des chercheurs locaux. Ces derniers devraient de préférence être affiliés à un institut de recherche s'intéressant durablement à l'étude de la propriété intellectuelle ou des politiques en matière d'innovation¹.
3. Cette équipe arrêterait une méthodologie avant de mettre au point les bases de données nécessaires et de procéder aux travaux d'analyse.
4. La première version de l'étude serait passée en revue par deux experts internationaux reconnus extérieurs à l'équipe de recherche. Une fois leurs observations et suggestions prises en considération, un projet de rapport final serait présenté aux parties prenantes concernées au cours d'un atelier organisé au niveau local.
5. Les versions définitives de l'ensemble des rapports de recherche produits dans le cadre de ce projet seront rassemblées dans une publication unique. En outre, ces rapports finals seront présentés lors d'un colloque de recherche économique organisé au premier semestre de 2013. Ce colloque mettrait en présence les auteurs des études, des décideurs, des diplomates, des représentants

¹ Tous les experts et les chercheurs seront sélectionnés en consultation avec les États membres concernés.

d'organisations non gouvernementales et ceux des milieux universitaires pour débattre les principaux enseignements tirés des différentes études, leurs possibilités d'application plus larges et leurs incidences sur l'élaboration des politiques aux niveaux national et international, y compris la fourniture d'une assistance technique par l'OMPI et d'autres organismes de développement.

La stratégie proposée pour le projet vise à assurer l'obtention de résultats de qualité compte tenu des méthodes empiriques mises en œuvre pour étudier les effets des politiques de propriété intellectuelle, tout en favorisant le renforcement des capacités d'analyse au niveau local. L'établissement de partenariats avec des instituts de recherche locaux qui s'intéressent durablement à l'étude de la propriété intellectuelle et de l'innovation contribuerait à renforcer l'appropriation locale des résultats et la viabilité du projet.

Pour la qualité des études, il est crucial d'évaluer soigneusement, *ex ante*, la probabilité de trouver des réponses aux questions essentielles posées compte tenu des données disponibles et de la méthodologie retenue. Dans la mesure du possible, il conviendra de détecter les insuffisances potentielles en matière de données dans les meilleurs délais et d'en tenir compte dans la conception des études.

3. EXAMEN ET ÉVALUATION

3.1. Calendrier d'examen du projet

1. Chaque étude sera passée en revue par deux experts internationaux (externes) reconnus..
2. Deux rapports intérimaires, le premier établi au bout de 12 mois et le second au bout de 24 mois, indiqueront les progrès accomplis vers l'obtention des résultats du projet et donneront une vue préliminaire de l'état d'avancement des travaux vers la réalisation des objectifs globaux du projet.
3. Un rapport final d'auto-évaluation décrira les principaux résultats du projet et contiendra une évaluation finale concernant la réalisation de ces objectifs.

3.2. Auto-évaluation du projet

Outre l'auto-évaluation du projet, certains projets feront également l'objet d'évaluations indépendantes

| <u>Résultats du projet</u> | <u>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</u> |
|---|---|
| Production de 6 à 8 études | Livraison dans les délais des projets de rapport et des rapports définitifs; indicateurs qualitatifs : retour d'information des experts externes et des parties prenantes au niveau local |
| Ateliers au niveau local | Nombre de participants, niveau de participation, évaluation |
| Colloque de recherche économique | Nombre de participants, niveau de participation, évaluation |
| <u>Objectif(s) du projet</u> | <u>Indicateur(s) de réalisation des objectifs du projet (indicateurs de résultats)</u> |
| Meilleure compréhension des incidences économiques des politiques de propriété intellectuelle et décisions en meilleure connaissance de cause | Participation de haut niveau aux ateliers organisés dans le cadre de l'étude; mentions des études dans des documents de politique générale et des articles de presse; nombre de citations dans des travaux de recherche ultérieurs; utilisation des bases de données créées dans le cadre de ce projet. |

RECOMMANDATIONS N^{OS} 35 ET 37 DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

DESCRIPTIF DU PROJET

5. BUDGET

5.1. Budget du projet pour l'exercice biennal 2010-2011

| | <i>Programme 16/ Unité budgétaire 0049</i> | <i>[Programme / Unité budgétaire]</i> | <i>[Programme / Unité budgétaire]</i> | <i>[Programme / Unité budgétaire]</i> | |
|--|--|---|---|---|----------------|
| <i>Voyage et bourses</i> | | | | | |
| Missions de fonctionnaires | 48 000 | | | | |
| Voyages de tiers | 48 000 | | | | |
| Bourses | | | | | |
| <i>Services contractuels</i> | | | | | |
| Conférences | 8 000 | | | | |
| Honoraires d'experts | 140 000 | | | | |
| Publications | | | | | |
| Autres (Contrats de louage de service) | 253 350 | | | | |
| <i>Matériel et fournitures</i> | | | | | |
| Matériel | | | | | |
| Fournitures | | | | | |
| TOTAL | 497 350 | - | - | - | 497 350 |

5.2. Budget du projet pour l'exercice biennal 2012-2013

| | <i>Programme 16/ Unité budgétaire 0049</i> | <i>[Programme / Unité budgétaire]</i> | <i>[Programme / Unité budgétaire]</i> | <i>[Programme / Unité budgétaire]</i> | |
|---|--|---|---|---|----------------|
| <i>Voyage et bourses</i> | | | | | |
| Missions de fonctionnaires | 64 000 | | | | |
| Voyages de tiers | 164 000 | | | | |
| Bourses | | | | | |
| <i>Services contractuels</i> | | | | | |
| Conférences | 68 000 | | | | |
| Honoraires d'experts | 280 000 | | | | |
| Publications | 15 000 | | | | |
| Autres (Contrats de louage de services) | 253 350 | | | | |
| <i>Matériel et fournitures</i> | | | | | |
| Matériel | | | | | |
| Fournitures | | | | | |
| TOTAL | 844 350 | - | - | - | 844 350 |

[Fin de l'annexe et du document]